

2014/6251 - APPROBATION D'UN TARIF SPECIFIQUE POUR L'EXPOSITION LISTEN PROFOUNDLY ORGANISEE AU MUSEE D'ART CONTEMPORAIN DANS LE CADRE DE LA BIENNALE MUSIQUES EN SCENE DU 5 MARS AU 20 AVRIL 2014 (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 2 janvier 2014 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

«Du 5 mars au 20 avril 2014, le Musée d'Art Contemporain présentera, au 3^e étage des salles d'exposition, l'exposition LISTEN PROFOUNDLY dans le cadre la Biennale Musiques en Scène.

La Biennale Musiques en Scène organise, depuis 1992, une manifestation pluridisciplinaire dans le domaine de la création musicale dont l'évolution est liée aux nouvelles technologies et à la corrélation entre le geste, le mouvement du corps et la musique. Le programme de 2014 proposera au public des concerts, des spectacles et divers événements dans plusieurs structures culturelles de Lyon et de ses environs, notamment à l'Auditorium, au Musée des Moulages, au TNP, etc. et une exposition d'art sonore au Musée d'Art Contemporain.

Le public de la Biennale Musiques en Scène aura la possibilité d'acquérir auprès de cet organisme un « pass/abonnement nominatif ».

Au regard de la collaboration pérenne entre le Musée et la Biennale Musiques en scène, je vous propose que les visiteurs qui se présenteront à la billetterie du Musée d'Art Contemporain munis de ce « pass/abonnement nominatif » et sur présentation d'une pièce d'identité bénéficient du tarif réduit (4 €) en vigueur pour l'accès aux expositions durant l'exposition LISTEN PROFOUNDLY, soit du 5 mars au 20 avril 2014. »

Oui l'avis de sa Commission Culture et Evénements ;

DELIBERE

1. La tarification réduite à 4 euros durant l'exposition LISTEN PROFOUNDLY, du 5 mars au 20 avril 2014, pour les détenteurs du « pass/abonnement nominatif » est approuvée.

2. Les recettes correspondantes seront imputées au budget de l'exercice 2014, nature 7062, fonction 322, chapitre 70.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

G. KEPENEKIAN